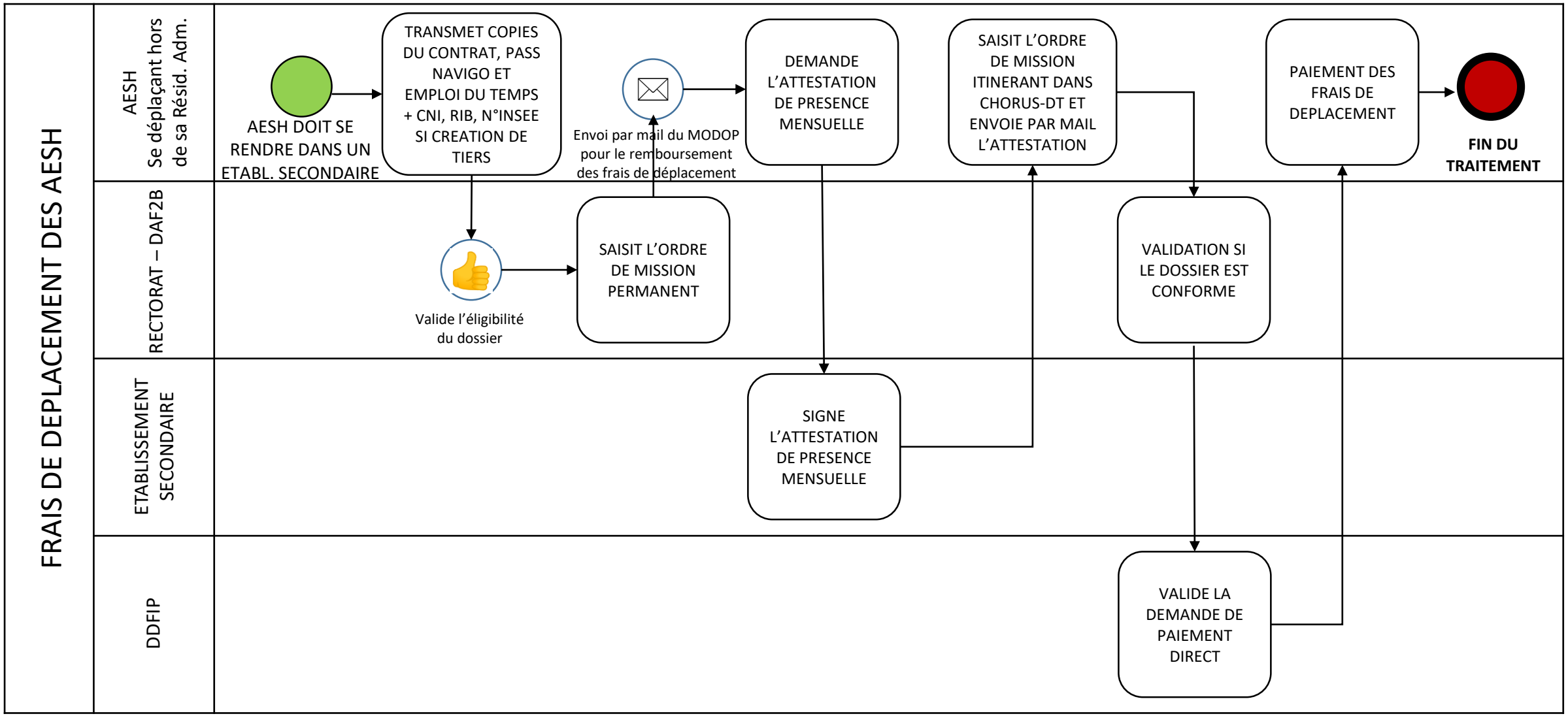
FRAIS DE DEPLACEMENT DES AESH
AESH
Se déplaçant hors de sa Résid. Adm.
RECTORAT – DAF2B
ETABLISSEMENT SECONDAIRE
DDFIP
AESH DOIT SE RENDRE DANS UN ETABL. SECONDAIRE
TRANSMET COPIES DU CONTRAT, PASS NAVIGO ET EMPLOI DU TEMPS + CNI, RIB, N°INSEE SI CREATION DE TIERS
Valide l'éligibilité du dossier
SAISIT L'ORDRE DE MISSION PERMANENT
Envoi par mail du MODOP pour le remboursement des frais de déplacement
DEMANDE L'ATTESTATION DE PRESENCE MENSUELLE
SIGNE L'ATTESTATION DE PRESENCE MENSUELLE
SAISIT L'ORDRE DE MISSION ITINERANT DANS CHORUS-DT ET ENVOIE PAR MAIL L'ATTESTATION
VALIDATION SI LE DOSSIER EST CONFORME
VALIDE LA DEMANDE DE PAIEMENT DIRECT
PAIEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT
FIN DU TRAITEMENT